

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 54

Artikel: Le Ruban Blanc à Interlaken

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHEZ NOUS ET A L'ETRANGER

VINGT ANS APRES

EN ITALIE

Vers l'égalité morale et juridique

Les vingt ans de droit de vote des femmes et leur progressive participation à la vie civique italienne ont été célébrés par un débat public organisé par le Centre italien féminin.

On a rappelé que le droit de vote fut octroyé aux femmes italiennes le 1er février 1945, peu de temps après la fin de la guerre. Celles-ci comprirent tout de suite la nécessité de s'organiser afin d'unir efficacement leurs efforts à ceux des hommes pour le bien du pays. C'est à cette époque que furent instituées les deux grandes associations féminines : l'UDI (Unione donne d'Italia), avec un caractère de revendication et d'autonomie politique, à côté des partis marxistes, et la CIF (Centro italiano Femminile), celui-ci réunissant en fédération tous les organismes féminins catholiques déjà existants. Le CIF se donna comme but principal la nécessité de la présence des femmes dans tous les organismes du pays ; son devoir essentiel est de promouvoir les activités d'éducation civile et sociale de la femme, d'empêcher la survivance de certains mythes, mœurs et institutions qui empêchent la participation active de la femme à la vie sociale et politique de la nation.

Depuis lors commença une vie nouvelle pour l'Italienne qui se trouve engagée dans un véritable combat social. La femme s'intégra dans la vie active moderne, dans toutes les professions. Il était donc indispensable de renseigner les travailleuses et de leur donner une formation professionnelle capable de tenir compte des aspects sociaux, moraux et techniques et économiques. Aujourd'hui, on peut affirmer que les principes fondamentaux contenus dans la Constitution italienne sont appliqués, surtout en ce qui concerne le droit au travail, l'égalité de rémunération et la possibilité d'avoir accès à toutes les professions. Une réforme des Codes visant à donner aux Italiennes l'égalité morale et juridique à l'intérieur de la famille, est actuellement à l'étude.

Depuis février 1945, le progrès féminin est en marche et le discours — commencé il y a vingt ans — se poursuit, où l'on affirme le droit des femmes à une vie sociale meilleure et à une vie politique de plus en plus informée et complète.

A. B.

EN FRANCE

Climat d'élection

Nous pensons intéresser nos lectrices en reproduisant ci-dessous l'article de Mme Andrée Lehmann, paru dans le « Droit des femmes », et qui donne une idée de ce que furent, en France, les mois précédant les élections municipales des 14 et 21 mars 1965. Signalons que 11 145 femmes et 457 734 hommes ont été élus. Au Conseil municipal de Paris, douze conseillères siègeront, contre huit après 1953.

Pour certaines d'entre nous, les Genevoises et les Vaudoises, l'automne 1965 sera époque d'élections. Une certaine tension politique se fait déjà sentir dans ces deux cantons, les partis vont chercher à attirer les suffrages des électrices par des arguments les touchant spécialement. En France, il y a vingt ans que les femmes ont le droit de vote. Comme le démontrent les lignets qui suivent, on a fini par s'apercevoir du poids de leurs voix. Où en serons-nous, en Suisse, en 1985 ?

L'opinion qu'exprime Mme Lehmann n'est, certes, pas celle de tout le monde ; en nous en faisant l'écho, nous ne cherchons pas à déclencher une polémique. Nous pensons que ses propos peuvent nous être utiles car ils préparent la prudence et la lucidité, vertus fort utiles à pratiquer en tout temps, et spécialement, en temps d'élection.

Voici vingt ans que les femmes disposent de leurs droits politiques, voici vingt ans qu'elles constituent la majorité électorale du pays et, pour la première fois, sans que rien de nouveau dans leur comportement puisse le justifier, on semble s'apercevoir de la force dont elle disposent.

Je ne me souviens pas, au cours de ma longue vie de militante, d'avoir vu paraître, dans la presse de toutes couleurs, autant d'articles presque journaliers ; en librairie, autant d'ouvrages, sur le travail des femmes, leur rôle, leur condition, les réformes qu'il y a lieu de réaliser. Nous avons été littéralement submergées au cours du trimestre qui a précédé les élections municipales, par une littérature dont l'abondance ne justifiait pas toujours la valeur, mais qui reflétait l'agitation menée dans le pays par les représentants de toutes les tendances politiques, parfois singulièrement unies.

Et chaque jour nous aurions voulu crier : « Électrices attention, on vous trompe ! Femmes, réveillez-vous. Écartez ces sirènes tentatrices qui l'on fait évoluer devant vous. Regardez la réalité en face, réclamez en citoyennes éclairées, les réformes qui supprimeront enfin les discriminations de droit qui vous frappent encore et feront de vous des êtres libres et dignes d'assurer l'avenir de vos enfants et de votre pays. »

Pour notre part, avant même le déclenchement de cette agitation électorale, nous avions rédigé, en décembre dernier, un questionnaire que nous demandions à nos lecteurs d'adresser à leurs candidats. Nous voulions par là profiter de ces élections, non politiques, pour demander aux futurs élus politiques de prendre dans leurs communes les initiatives nécessaires afin de permettre aux mères de familles salariées de ne plus accomplir une double journée de travail et de savoir leurs enfants en sécurité lorsqu'elles sont hors du foyer. Nous rappelions en outre aux candidats qu'il n'y a actuellement, en France, qu'une crèche pour 71 000 habitants ! que la maternité est une fonction sociale et qu'il appartient à l'État, à la Commune, de protéger cette maternité en dehors de toute considération d'aménagement spécial des conditions de travail rémunéré des mères.

Pendant ce temps, une magistrature offensive était engagée par les personnalités, les partis et les mouvements bourgeois en faveur du travail à mi-temps, dont nous ne cessons, depuis plus de quatre ans, de dénoncer les dangers. Les syndicats de travailleurs, dans leur ensemble, sont contre ce mode de travail pour la raison très simple qu'ils affirment que 80 % des travailleuses ont besoin d'un salaire entier. Celles qui le désirent, les 20 %, sont évidemment les femmes qui peuvent se contenter d'un salaire d'appoint, ou celles dont le salaire ne constitue pas une préoccupation majeure mais qui veulent seulement sortir de la monotonie du foyer.

(Extraits de nombreux articles)

Dès le début de l'année, sous la direction de la CGT, « les Assises nationales pour la réduction du temps de travail des femmes » étaient préparées avec des moyens considérables : affiches, distribution de tracts à Paris, en Banlieue et en Province. Le 28 janvier, nous recevions, sous la signature de Mme Chombar de Lauwe, mandataire du Comité d'organisation, un projet de résolutions comportant essentiellement la réduction du temps de travail pour les femmes et l'avancement de l'âge de la retraite des femmes. Bien entendu, nous répondions que nous ne pouvions signer, puisque nous demandions l'égalité des droits et des responsabilités ; la protection de la maternité devant être exercée par la Société.

(Extraits de nombreux articles)

L'ensemble des Associations féminines et féministes, de très nombreuses personnalités : professeurs, ingénieurs, avocats et avocates, Ligue des Droits de l'Homme avaient signé des contre-résolutions, qui ont été largement diffusées, réclamant notamment :

L'ouverture de toutes les écoles professionnelles aux femmes ; la création de crèches, garderies d'enfants, cantines scolaires, services collectifs ménagers ; le paiement du congé de maternité au taux de 100 % du salaire ; l'application du principe « à travail égal salaire égal » ; la réduction du temps de travail et la journée continue pour tous. Et signalant le danger de réclamer pour les femmes seulement la diminution de la journée de travail sans diminution de salaire, mesure contraire au principe du salaire égal pour un travail égal et risquant de compromettre la promotion féminine.

Souhaitons que le bon sens permette aux femmes, qui auraient pu se laisser abuser, de se reprendre et de réclamer les réformes qui les libéreront.

Andrée Lehmann

Marie-Madeleine Jaeger

Esthéticienne

Spécialiste du massage manuel

Prix modérés

Place Chauderon 4 - Lausanne - Tél. 22 94 80

Le Ruban Blanc à Interlaken

Du 3 au 9 septembre 1965 aura lieu, à Interlaken, le Congrès international du Ruban blanc. Sous ce symbole se sont fédérées les sociétés nationales des Femmes abstinences de l'Ancien et du Nouveau Monde. Aussi, attend-on, pour le Congrès d'Interlaken, plus de cinq cents déléguées, non seulement d'Europe et d'Amérique, mais encore d'Asie et d'Afrique. Le précédent congrès a eu lieu, en 1961, à New Delhi.

La première était américaine

La plus grande et la plus ancienne des sociétés de Femmes abstinences est celle des Etats-Unis, la « World's Woman's Christian Temperance Union » (WWCTU), qui existe depuis plus de quatre-vingts ans. Sa fondatrice, Frances Willard, qui avait sacrifié une brillante carrière professionnelle pour consacrer sa vie, et malgré des auspices d'abord peu favorables, à ce mouvement, est la seule femme, jusqu'à présent, à avoir eu l'honneur d'une statue au Capitole de Washington.

En Suisse, une Société des Femmes abstinences fut fondée en 1902 par l'écrivain zurichois Hedvige Bleuler-Waser, épouse du célèbre psychiatre Eugène Bleuler ; l'idée fut immédiatement reprise en Suisse romande. La Ligue est actuellement présidée par Mme Anne Kull-Oettli, Bolligen près Berne. Elle a chargé de la préparation du congrès d'Interlaken un comité d'organisation présidé par Mme B. Betsche-Reber, Bâle.

Vaste programme

Le Ruban blanc international s'occupe non seulement de problèmes de lutte antialcoolique, mais encore de la lutte contre les narcotiques, de la protection des enfants et des mères, de l'utilisation non-alcoolique des fruits, du suffrage féminin, etc., le cadre des travaux du congrès est par conséquent très vaste.

Le président de la Confédération, M. H.-P. Tschudi, a bien voulu assumer la présidence d'honneur de la manifestation internationale du Ruban blanc dans notre pays.

Théologienesses suisses

Une vingtaine de théologienesses venues de toute la Suisse ont tenu leur assemblée annuelle de l'Association suisse des femmes théologienesses, les 9 et 10 mai, auf dem Rügél, près d'Aarau.

Elles se sont réjouies des progrès réalisés dans les possibilités de travail offertes aux femmes dans le pastorat complet. Zurich, Berne et Argovie ont admis, après Bâle, le pastorat féminin sans restriction.

Elles ont visité la paroisse voisine d'Amriswil confiée à l'une d'entre elles et célébré un service de sainte cène dans sa belle église du XI^e, récemment rénovée.

Dans une discussion introduite par Mme Bard, pasteur, de Genève, elles ont parlé de leurs expériences dans la vie privée comme dans la vie professionnelle. Le Dr P. Mohr, directeur du « Heils- und Pflegeanstalt Königsfelden », fit part de ses réflexions sur le thème « Beruf und Privatsphäre » ; il souligna l'importance pour chacun de conserver et cultiver une vie privée, élément d'équilibre de la personnalité.

Rappelons que les rangs de l'Association sont ouverts à toute femme ayant terminé ses études de théologie, qu'elle soit en office ou non. Des membres associés sont admises qui ne remplissent pas tout à fait ces conditions.

L. Reguin, pasteur

Campagne de propreté

organisée par l'Union cantonale des sociétés féminines bernoises

Les membres des sociétés féminines et des commissions communales ont décidé de :

Eviter tout ce qui favoriserait la pollution des eaux.

Ne pas accepter que nos enfants jettent du pain, des fruits et autres aliments.

des emballages de glaces, chocolat, bonbons, pelures d'oranges, ni à la maison, ni dans le jardin du voisin, ni dans la rue.

Que des objets, durs ou tendres, soient jetés par les fenêtres de l'auto, du car ou du train.

Que les places de pique-niques soient abandonnées en désordre.

Que les plantations et les jeunes arbres subissent des dégâts.

Que l'eau de nos rivières, lacs et ruisseaux soit polluée ou empoisonnée.

Que des dépôts de détritus ou d'ordures enlaidissent l'entrée de nos localités, les

abords de nos rivières ou de nos forêts. Si besoin est, nous les signalerons aux autorités communales.

Veiller, en étroite collaboration avec le corps enseignant, le personnel de la voirie, à ce que les places et chemins restent propres en toutes circonstances (manifestations, collecte de journaux, etc.).

Insister auprès des électeurs en général, et des commissions en particulier, pour l'installation organisée pour la collecte des ordures.

Pour l'assainissement des eaux et pour la « création de station d'épuration des eaux ».

Rendre publics ces décisions, ces résolutions des membres des sociétés féminines, par l'établissement éventuel d'un programme d'action pour chaque localité.

Faire appel aux autorités communales, aux commissions compétentes, à la population tout entière, dans nos efforts de propreté et de salubrité publique.

Secrétariat : rue de l'Hôpital 34, Berne

Comité de l'Alliance

(séance du 17 juin 1965)

La nouvelle présidente, Mlle Gaillard, souhaite tout d'abord la bienvenue à la doctoresse Biauudet, de Lausanne, nouveau membre du comité et à Mlle Affolter, secrétaire chargée de la division des professions féminines.

Puis Mme Rittmeyer donne un aperçu de la réunion, à Bayreuth, de la section bavaroise du Deutscher Frauenring, qui s'était donné comme mot d'ordre : « Une démocratie se construit ». Elle y a fait un exposé sur le rôle de la femme dans la démocratie suisse, en insistant d'une part sur les raisons qui s'opposent au droit féminin chez nous, d'autre part sur les progrès accomplis, surtout en Suisse romande. Après une « table ronde » qui réunissait des participantes de pays à droit de vote complet, elle traita des problèmes économiques, sociaux et scolaires ; trois femmes députées au Bundestag parlèrent de manière fort intéressante, et selon l'optique des partis qu'elles représentaient, des étapes par lesquelles doivent passer les projets de lois jusqu'à leur acceptation.

Le comité fut ensuite informé de la session, en mai, du CECIF (Centre européen du Conseil international des femmes) qui s'est tenu à Strasbourg à l'occasion de la session du Conseil de l'Europe. Nos déléguées eurent l'occasion d'assister à l'ouverture solennelle de la session et en furent vivement impressionnées. Le CECIF, après discussion de problèmes d'aide aux pays sous-développés et de démographie, put visiter la ville et fut reçu par M. et Mme Pfimlin. Il se réunira à nouveau en octobre, à Zurich, et s'occupera des problèmes d'adoption, de droit parental et de travail au pair.

Le comité traita aussi brièvement de l'assemblée des déléguées à Saint-Gall, il constata que la partie administrative avait bien marché mais regretta que la « table ronde » et les discussions aient été assez décevantes.

En conclusion, il passa en revue le travail des commissions et le renouvellement de leurs membres. La discussion porta particulièrement sur des problèmes dont s'occupe la commission d'éducation : passage d'écoliers d'un canton à l'autre, institution d'un enseignement de Lebenskunde (science de la vie) dans les cantons où il n'existe pas encore, son développement dans ceux qui le connaissent déjà. Les membres du comité furent unanimes à demander que les milieux féminins soient consultés et appelés à prendre des décisions sur un sujet si important.

Au Conseil National

A la petite question du député national genevois Schmitt, qui faisait observer au Conseil national, à la fin de la session de mai, que la Suisse n'est pas en règle avec les principes de la Charte de l'Europe qui accorde des droits civiques égaux aux hommes et aux femmes, le Conseil fédéral a répondu que si la Suisse est membre du Conseil de l'Europe, elle n'a toutefois pas signé la convention européenne sur les droits humains du 4 novembre 1950 et du 20 mars 1952. Il n'y a donc pas d'obligation légale pour la Suisse de revoir sa constitution sur ce point.

Après le résultat de la consultation fédérale de février 1959, le Conseil fédéral estime qu'il faut attendre que quelques nouveaux cantons aient accordé les droits civiques féminins, avant de poser encore une fois la question sur le plan fédéral.

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS

GENÈVE

Magasins :

Terreux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :	
Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE

Pour le beau trouffeu...
LA LINIÈRE
 3 RUE DU RHONE-GENEVE
 ...Pour le joli cadeau